

Des élus en rébellion contre leur syndicat intercommunal

Mercredi, un vent de fronde a soufflé contre la réforme « Néo Smicval » de collecte des déchets. Une réunion a réuni des élus de neuf des 14 communes de la CdC de l'Estuaire



Neuf communes étaient représentées lors de la réunion du 29 novembre. P.R.

Avec sa réforme « Néo Smicval », le Syndicat intercommunal de collecte et de valorisation des déchets du Libournais Haute-Gironde a programmé la fin de la collecte en porte à porte des déchets. Elle sera remplacée par des points d'apport collectifs pour faire en sorte que la facture ne flambe pas. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sera remplacée, à terme, par une redevance prenant la forme d'un abonnement. En désaccord avec le Smicval, Jean-Jacques Laisné, le maire de Pleine-Selve, a demandé un moratoire comme l'a fait la Communauté d'agglomération du Libournais (Cali).

Deux pétitions ont été lancées en ce sens : à Mazion, 146 personnes sur 560 habitants ont manifesté leur refus, à Reignac 600 habitants (sur 1 800). Avec le maire de Pleine-Selve aux manettes, ce sont neuf communes qui étaient représentées (1) dans la

mairie d'Eyrans, le 29 novembre, les autres n'ayant pas été conviées (2).

Des reproches

Si à Eyrans le sujet n'est pas évoqué dans la population, le maire Bernard Bailan « craint les retours lors de la mise en place ». Pour justifier leur fronde, les élus mettent en avant les difficultés occasionnées aux personnes âgées, handicapées, sans mobilité et la « dégradation du service public ».

« Il serait fâcheux d'en arriver à mettre la population dans la boucle »

Autre reproche : les délégués qui ont voté le projet Néo Smicval n'avaient pas été mandatés

par la CCE pour cela (3). Et ce n'est pas tout : l'implantation des collecteurs est en trop petit nombre. Alors qu'un collecteur pour 150 habitants est prévu, « pour Braud, il y a neuf collecteurs sur les 4 924 hectares de la commune pour ses 1 600 habitants, une commune de grand passage avec la centrale », pointe le maire Jean-Michel Rigal. Même son de cloche pour le maire de Reignac, Pierre Renou : « 13 collecteurs placés à l'aveuglette pour les 51 hameaux, sur 3 743 hectares, et 1 800 habitants ».

Convention d'utilisation

« En Charente-Maritime, pas un hameau sans collecteur. Ici, vue l'implantation certains devront faire 1 km », lance Jean-Jacques Laisné. « Qu'advient-il de la taxe au mètre carré ?, le service va diminuer mais la taxe augmentera. On paye, qu'ils assurent le service », s'agace Bernard Bailan.

Les élus dénoncent un projet à la hussarde qui risque de se trouver bloqué, ceux-ci songeant à ne pas signer la nécessaire convention d'utilisation de terrain public. « Notre objectif est de se mettre autour de la table pour trouver une solution acceptable. Il serait fâcheux d'en arriver à mettre la population dans la boucle », disent les frondeurs. Effectivement, s'il n'y a plus de collecte et que l'installation des bornes à déchets a été empêchée près de chez eux, les habitants devront garder leurs ordures ménagères chez eux ou aller les porter dans une déchetterie.

Philippe Rucelle

(1) Braud-et-Saint-Louis, Cartelègue, Eyrans, Mazion, Pleine-Selve, Reignac, Saint-Aubinde-Blaye, Saint-Palais, Saint-Seurin-de-Cursac (2) Anglade, Étauliers, Saint-Androny, Saint-Ciers-sur-Gironde, Val-de-Livenne. (3) Votes CCE : deux votes pour, un vote contre, une abstention.